



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION DES
AFFAIRES GÉNÉRALES

SECRETARIAT
DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE

Solliès-Pont, le 01 AVR. 2026

ARRÊTÉ

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUX ADJOINTS ET À CERTAINS CONSEILLERS MUNICIPAUX

N° Départ : 18/2026/DGS/SDGS/AG/CS/YM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-18 et L.2122-23,
- Vu** La délibération du conseil municipal du 29 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints,
- Vu** Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 29 mars 2026.

Considérant Que, pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire, et que certaines formalités puissent être exécutées,

Arrête

Titre I : Délégations de fonctions aux adjoints

Article I.1 : **Monsieur Jean-Michel NAAL, 1^{er} adjoint** est chargé du personnel communal, des nouvelles technologies et de la cybersécurité :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- le suivi de la gestion du personnel communal
- la représentation du maire à la commission d'appel d'offres et au comité technique
- le suivi des projets numériques de la commune et le développement des nouvelles technologies de l'information
- le suivi du parc informatique, des logiciels, des réseaux et des infrastructures numériques

AR Prefecture

083-218301307-20260401-ARR_2026_198-AR
Reçu le 02/04/2026

- le suivi des politiques de sécurité informatique et des mesures de prévention et de protection face aux cybermenaces

Article I.2 : **Madame Danièle RAVINAL, 2^{ème} adjointe** est chargée des finances, du budget et de la commande publique :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- les affaires budgétaires et financières (budget, fiscalité, prospective et programmation financières, gestion des emprunts et de la trésorerie)
- la représentation du maire à la commission communale des impôts directs (CCID)
- la commande publique

Article I.3 : **Monsieur Jean-Pierre COIQUAULT, 3^{ème} adjoint** est chargé du jumelage, de la vie des quartiers, des assurances et de la participation citoyenne :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- le suivi et le développement du comité de jumelage
- la gestion courante concernant la participation citoyenne
- la gestion des référents de quartiers
- le suivi des contrats d'assurance de la commune
- le suivi des déclarations et des sinistres
- le suivi des contentieux liés aux dommages consécutifs aux sinistres

Article I.4 : **Madame Roseline FOUCOU, 4^{ème} adjointe** est chargée des affaires sociales, des associations solidaires, et du troisième âge :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- les relations entre la ville et le centre communal d'action sociale, le logement et les autres institutions, pour la mise en œuvre des politiques sociales
- les relations de la ville avec les bailleurs sociaux
- la politique en faveur des personnes les plus démunies
- les relations avec les associations solidaires
- les subventions et contrats d'objectifs pour les associations
- le 3^{ème} âge et les animations inter-générationnelles
- la politique en faveur des personnes handicapées.

Article I.5 : **Monsieur Thierry DUPONT, 5^{ème} adjoint** est chargé de la jeunesse, des sports, et des affaires communautaires :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- l'insertion et la formation professionnelle (BAFA.....)
- la politique de loisirs des jeunes et les activités extrascolaires
- les activités périscolaires
- les activités physiques et sportives
- l'occupation et l'entretien des espaces sportifs
- les relations entre la ville et la communauté de communes de la vallée du Gapeau
- les relations avec les associations sportives

Article I.6 : **Madame Paule Sandrine CHARRETON, 6^{ème} adjointe** est chargée des affaires scolaires et de la petite enfance :

AR Prefecture

083-218301307-20260401-ARR_2026_198-AR
Reçu le 02/04/2026

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- les affaires scolaires
- la conduite de l'élaboration du plan éducatif local
- l'amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements d'enseignement du 1^{er} degré (pré élémentaire et élémentaire) ainsi que les relations avec les enseignants
- la politique d'accompagnement à la parentalité
- la restauration scolaire
- la petite enfance au travers du développement des structures d'accueil et le soutien apporté aux familles

Article I.7 : **Monsieur Philippe LAURERI, 7^{ème} adjoint** est chargé de la sécurité, des risques majeurs et de l'agriculture :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- la représentation du maire dans les diverses instances relatives à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et aux immeubles de grande hauteur, et les actions qui y sont liées
- la police municipale y compris le stationnement, la sécurité scolaire et la surveillance des bâtiments et domaines communaux
- le plan de sauvegarde communal
- la coordination des actions concernant la prévention des risques majeurs d'origine technologique ou naturelle
- l'occupation du domaine public (à l'exception des foires et des marchés)
- l'agriculture

Article I.8 : **Madame Stéphanie BOVERO, 8^{ème} adjointe** est chargée de la culture, de l'événementiel, du patrimoine, du tourisme et du culte :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- le suivi de la mise en œuvre de la politique culturelle et événementielle
- la coordination des différents espaces culturels de la ville
- l'office municipal de la culture
- la médiathèque et les archives municipales
- le développement des pratiques artistiques auprès des scolaires
- le développement et la promotion de l'activité touristique de la ville
- les relations et la politique touristique avec l'office de tourisme
- les relations avec les cultes
- le suivi de la délégation de service public (festival du château)
- la présentation et la mise en valeur du patrimoine historique
- les relations avec les associations culturelles

Article I.9 : **Monsieur Jean-Claude LE TALLEC, 9^{ème} adjoint** est chargé de l'état civil, des affaires électives, du cimetière, du domaine public, des foires, des marchés et du protocole. Il est « Correspondant Défense » :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- les affaires électives
- la gestion du cimetière
- la représentation du maire à la commission administrative de révision des listes électorales

AR Prefecture

083-218301307-20260401-ARR_2026_198-AR
Reçu le 02/04/2026

- des affaires générales
- de la gestion et l'occupation du domaine public (à l'exception des travaux et déménagements)
- des foires et marchés
- des relations avec les associations d'anciens combattants, résistants et déportés
- des relations avec la défense nationale
- du protocole
- les relations avec les associations patriotiques

Titre II : Délégations de signature aux adjoints

Article II.1 : Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Jean-Michel NAAL, 1^{er} adjoint**, chargé du personnel communal, des nouvelles technologies et de la cybersécurité, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville

Délégation lui est également donnée pour signer,

- en cas d'absence ou d'empêchement du maire, les lettres de recrutement du personnel municipal, les arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel communal et les lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- en cas d'absence ou d'empêchement du maire et de l'adjoint ayant reçu délégation de signature dans le domaine concerné, tous les actes, arrêtés, courriers et tous documents

Article II.2 Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Mme. Danièle RAVINAL, 2^{ème} adjointe**, chargée des finances, du budget et de la commande publique, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal

AR Prefecture

083-218301307-20260401-ARR_2026_198-AR
Reçu le 02/04/2026

- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Délégation lui est également donnée pour signer,

- en cas d'absence ou d'empêchement du maire et du premier adjoint, les lettres de recrutement du personnel municipal, les arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel communal et les lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- en cas d'absence ou d'empêchement du maire, du premier adjoint et de l'adjoint ayant reçu délégation de signature dans le domaine concerné, tous les actes, arrêtés, courriers et tous documents

Article II.3

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **M. Jean-Pierre COIQUAULT, 3^{ème} adjoint**, chargé du jumelage, de la vie des quartiers, des assurances et de la participation citoyenne, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, **à l'exception** :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article II.4

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame Roseline FOUCOU, 4^{ème} adjointe**, chargée des affaires sociales, des associations solidaires, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, **à l'exception** :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article II.5

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur Thierry DUPONT, 5^{ème} adjoint**, chargé de la jeunesse, des sports, et des affaires communautaires, pour signer tous les actes relevant de sa délégation de fonctions, **à l'exception** :

AR Prefecture

083-218301307-20260401-ARR_2026_198-AR
Reçu le 02/04/2026

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article II.6

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame Paule Sandrine CHARRETON, 6^{ème} adjointe**, chargée des affaires scolaires, de la petite enfance, et de la restauration scolaire, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'**exception** :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal
- des documents en relation avec les associations culturelles, sportives et patriotiques)

Article II.7

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur Philippe LAURERI, 7^{ème} adjoint**, chargé de la sécurité, des risques majeurs et de l'agriculture pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'**exception** :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

AR Prefecture

083-218301307-20260401-ARR_2026_198-AR
Reçu le 02/04/2026

Article II.8

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame Stéphanie BOVERO, 8^{ème} adjointe** chargée de la culture, du patrimoine, du tourisme et du culte, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'**exception** :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article II.9

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur Jean-Claude LE TALLEC, 9^{ème} adjoint**, chargé de l'état civil, affaires électives, cimetière, domaine public. Il est « Correspondant Défense, chargé des affaires générales, des foires et marchés et du protocole, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'**exception** :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Titre III : Délégations de fonctions aux conseillers municipaux

Article III.1

Madame Huguette BERTRAND, conseillère municipale est chargée du conseil municipal des jeunes et des enfants (CMJE) et de la page Facebook de la ville :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- l'animation du conseil municipal des jeunes et des enfants
- le suivi de la page Facebook de la Ville

Article III.2

Monsieur Christophe KASPERSKI, conseiller municipal est chargé de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement :

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- l'urbanisme : aspects réglementaires, élaboration et gestion des opérations d'urbanisme opérationnel et d'urbanisme prospectif
- la délivrance des autorisations en matière du droit des sols

AR Prefecture

083-218301307-20260401-ARR_2026_198-AR
Reçu le 02/04/2026

- la politique et les actions foncières liées à l'urbanisme opérationnel ainsi que les relations avec l'EPF PACA
- l'habitat, la conduite et le suivi des opérations d'amélioration de l'habitat (opérations programmées d'amélioration de l'habitat – ou tout autre dispositif)
- les opérations de renouvellement urbain (OPAH ; PIG)
- le suivi des grands travaux
- la gestion de la voie publique (travaux, éclairage public, mobilier urbain, relations avec les concessionnaires)
- les procédures et formalités liées à l'organisation urbaine, notamment le classement et le déclassement du domaine public, les alignements
- la gestion et l'affectation des locaux de l'hôtel de ville et d'une façon générale des locaux abritant les services municipaux
- les opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti communal
- l'énergie
- l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques conduites par la ville ainsi qu'à leur évaluation environnementale, et toute action s'y rapportant
- toute mesure propre à améliorer la qualité de la vie et à contribuer l'éducation et à l'information des citoyens en matière d'environnement.
- l'élaboration, l'animation et la coordination de la politique communale contre l'effet de serre, le réchauffement climatique et la protection de la biodiversité
- la lutte contre les pollutions visuelles (tags, affichage sauvage)
- la propreté urbaine et la gestion urbaine de proximité
- la gestion de l'eau potable et des eaux pluviales

Article III.3

Monsieur Thierry BION, conseiller municipal est chargé des commerces, de l'artisanat et du développement économique

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- le commerce, l'artisanat et les professions libérales
- le développement des zones d'activités
- les actions en matière de prospective économique
- l'accueil et l'accompagnement de la création d'entreprises
- la réglementation et les autorisations liées à l'affichage, à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes

Titre IV : Délégations de signature aux conseillers municipaux

Article IV.1

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame Huguette BERTRAND, conseillère municipale** chargée du conseil municipal des jeunes et des enfants (CMJE) et de la page Facebook de la ville, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, **à l'exception** :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville

AR Prefecture

083-218301307-20260401-ARR_2026_198-AR
Reçu le 02/04/2026

- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal

Article IV.2

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur Christophe KASPERSKI, conseiller municipal** chargé de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal
- des actes concernant l'état-civil

Article IV.3

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Monsieur Thierry BION, conseiller municipal** chargé des commerces, de l'artisanat et du développement économique, pour signer tous les actes relevant de sa délégation, à l'exception :

- des contrats de délégation de service public
- des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes
- des actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier, des baux (preneur et bailleur)
- des contrats de mise à disposition permanente, ou précaire et révocable, et exclusive d'éléments immobiliers du patrimoine de la ville
- des contrats d'emprunts, de garantie d'emprunts et d'ouverture de crédits de trésorerie
- des lettres de recrutement du personnel municipal
- des arrêtés de nomination ou d'avancement de grade du personnel municipal
- des lettres relatives à l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière de la ville
- des documents de service courant concernant le personnel municipal
- des actes concernant l'état-civil

AR Prefecture

083-218301307-20260401-ARR_2026_198-AR
Reçu le 02/04/2026

Titre V : Subdélégation d'attributions du conseil municipal

Article V.1 Délégation est donnée, en cas d'empêchement ou d'absence du maire et sous sa surveillance et sa responsabilité à **Monsieur Jean-Michel NAAL, premier adjoint**, pour signer les décisions prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal au maire, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Article V.2 Délégation est donnée, en cas d'empêchement ou d'absence du maire et du premier adjoint et sous la surveillance et la responsabilité du maire à **Madame Danièle RAVINAL, 2^{ème} adjointe**, pour signer les décisions prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal au maire, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Titre VI : Dispositions communes

Article VI.1 Les présentes délégations prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du conseil municipal élu dont les élections se sont tenues le 22 mars 2026. Elles pourront également être retirées à tout moment sur décision du maire, conformément à l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Article VI.2 Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Il sera notifié aux intéressés.

Article VI.3 Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté :
- 142/2020/01/DGS/SDGS/AG/CG

Article VI.4 Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon

Article VI.5 La direction générale de la ville de Solliès-Pont est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à monsieur le préfet du Var et dont ampliation sera adressée à monsieur le procureur de la République de Toulon et à monsieur le comptable municipal de Solliès-Pont.

Docteur André GARRON



AR Prefecture

083-218301307-20260401-ARR_2026_198-AR
Reçu le 02/04/2026